



Conseil de sécurité

CS/9940

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

6325^e & 6326^e séances – après-midi & soir

LE CONSEIL DEMANDE UNE ENQUÊTE PROMPTE, IMPARTIALE ET CRÉDIBLE SUR L'OPÉRATION MILITAIRE ISRAËLIENNE EN MER CONTRE UN CONVOI SE DIRIGEANT VERS GAZA

Le Conseil de sécurité a condamné, peu avant 2 heures du matin, les actes ayant entraîné la mort d'au moins 10 civils lors de l'opération militaire israélienne menée dans les eaux internationales contre un convoi se dirigeant vers Gaza.

Dans une déclaration présidentielle* lue par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, M. Claude Heller, du Mexique, le Conseil demande la mainlevée immédiate de l'immobilisation des navires et la prompte libération des civils détenus par Israël à la suite de l'opération.

Il exhorte Israël à permettre, entre autres, le plein accès consulaire afin que les pays concernés puissent rapatrier les victimes et à assurer la fourniture de l'assistance humanitaire du convoi à sa destination.

Le Conseil prend note de la déclaration du Secrétaire général de l'ONU sur la nécessité de mener une enquête approfondie sur la question et demande que soit effectuée une enquête « prompte, transparente, crédible et impartiale, dans le respect des normes internationales ».

Soulignant que la situation à Gaza ne saurait se prolonger, il met de nouveau l'accent sur l'importance que revêt la pleine mise en œuvre des résolutions 1850 et 1860.

Le Conseil de sécurité souligne que la seule solution viable au conflit israélo-palestinien réside dans un accord négocié entre les parties, et il insiste sur le fait que seule une solution à deux États, avec un État palestinien viable et indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et les pays voisins, permettra d'instaurer la paix dans la région.

Aux termes de la déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité exprime son soutien aux pourparlers indirects et exhorte les parties à faire preuve de retenue, en s'abstenant de toute action unilatérale et de toute provocation. Il invite instamment tous les partenaires internationaux à promouvoir un climat de coopération entre les parties et dans toute la région.

* S/PRST/2010/9

Avant l'adoption de la déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité avait tenu une réunion d'urgence à la demande de l'Observateur permanent de la Palestine, du Liban et de la Turquie, ce dernier pays étant représenté par son Ministre des affaires étrangères, M. Ahmet Davutoğlu.

Les 15 membres du Conseil, qui ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, ont condamné l'interception israélienne du convoi humanitaire au large de Gaza; demandé l'ouverture d'une enquête pour faire toute la lumière sur cet incident; et appelé Israël à lever le blocus de Gaza, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité.

M. Davutoğlu a qualifié l'opération israélienne « d'acte de piraterie » et de « meurtre injustifiable commis par un État ». Il a précisé que la flottille de Gaza transportait 600 personnes originaires de 32 pays et de l'aide humanitaire constituée de jeux pour enfants, de médicaments et de denrées alimentaires.

« Le peuple israélien doit condamner cet acte et des mesures doivent être prises pour mettre fin à l'impunité d'Israël », a déclaré le Ministre turc des affaires étrangères.

De son côté, le représentant des États-Unis a indiqué que son pays s'efforçait d'en savoir plus sur les faits, en encourageant Israël à conduire une enquête complète sur l'incident.

Rappelant qu'il existe des voies sécurisées permettant aux États et aux ONG d'acheminer l'aide, M. Alejandro Wolff a jugé « dangereuses et inappropriées » les livraisons par voie maritime. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer l'accès humanitaire de l'ONU vers Gaza « en respectant les conditions légitimes d'Israël en matière de sécurité ».

L'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, et le représentant d'Israël, M. Daniel Carmon, ont fait une déclaration.

Pour M. Mansour, qui a confirmé que le Président de l'Autorité palestinienne avait décrété un deuil de trois jours dans le Territoire palestinien occupé, les victimes de l'attaque, « quelle que soit leur nationalité, sont désormais des martyrs civils de la Palestine ».

« Israël cherche à présent à supprimer la solidarité avec Gaza en commettant en toute impunité des actes de piraterie », a-t-il affirmé, exhortant la communauté internationale à condamner « ce crime contre le droit international humanitaire et à atténuer les souffrances du peuple palestinien ».

« Cette mission ne constituait pas une fourniture de biens humanitaires mais une tentative de briser le blocus israélien comme le laissait entendre le porte-parole de la flottille », a rétorqué le représentant israélien. « Israël ne peut se permettre de compromettre sa sécurité », a-t-il insisté, estimant que la résolution 1860 aborde « beaucoup d'autres volets que les seuls aspects humanitaires ».

Dans son exposé, M. Fernandez-Taranco a fait savoir que le Secrétaire général de l'ONU demandait qu'une enquête soit ouverte pour déterminer les causes exactes de « ce bain de sang » qui survient à un moment où tous les efforts devraient être consacrés à faire avancer les négociations israélo-palestiniennes.

Après minuit, la présidence mexicaine du Conseil de sécurité a pris le relais de la présidence libanaise, qui a expiré à cette heure.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT Y COMPRIS LA QUESTION DE LA PALESTINE

Exposé

M. OSCAR FERNANDEZ-TARANCO, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a rappelé que les forces navales israéliennes ont lancé un raid sur la flottille de six convois qui se rendait à Gaza pour y livrer de l'aide humanitaire et briser le blocus de Gaza. Le convoi transportait des médicaments et équipements médicaux, du matériel de construction et des équipements éducatifs, et quelque 700 activistes, ressortissants de plusieurs pays étaient à bord des navires de cette flottille, a-t-il ajouté. Parmi les passagers, se trouvaient également des parlementaires de différentes nationalités, a poursuivi M. Fernandez-Taranco. Vendredi dernier, le Porte-parole du Secrétaire général avait exhorté les parties concernées à agir de manière responsable et à travailler ensemble pour trouver une solution au problème, a-t-il dit.

Le Sous-Secrétaire général a indiqué que, selon les autorités israéliennes, les forces navales avaient approché tôt ce matin le convoi pour en avertir l'équipage et les passagers qu'il ne serait pas autorisé à entrer dans le port de Gaza; « malgré cela, le convoi a poursuivi sa route ». Il a ensuite expliqué que vers quatre heures, heure locale, la marine israélienne a intercepté la flottille, « à 40 milles nautiques au large des côtes, c'est-à-dire dans les eaux internationales ». Des militaires sont montés à bord avec l'appui de frégates et d'hélicoptères, a précisé M. Fernandez-Taranco, qui a ajouté que les forces israéliennes avaient pris le contrôle des six navires de la flottille. Cependant, des violences graves ont éclaté sur le principal navire de passagers, le bateau turc « Mavi Marmara », a-t-il encore signalé. Concernant le bilan de ces violences, il a fait savoir que, selon les dernières informations, « 10 personnes au moins auraient été tuées et 30 auraient été blessées ». Six militaires israéliens ont été blessés, a-t-il ajouté.

M. Fernandez-Taranco a déclaré que le Gouvernement israélien avait indiqué que des manifestants à bord étaient armés de couteaux et de gourdins et qu'une arme à feu avait été saisie à un militaire israélien. Les personnes les plus sérieusement blessées ont été évacuées par hélicoptères vers les hôpitaux israéliens, a-t-il précisé. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a assuré que les autorités israéliennes avaient exprimé leur regret que cet incident ait fait des victimes, tout en faisant porter la responsabilité de ces violences aux activistes. De son côté, le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a condamné les actions israéliennes et décrété trois jours de deuil national dans le Territoire palestinien occupé, a indiqué M. Fernandez-Taranco. Il a ajouté que le raid israélien avait été condamné par des nombreuses capitales, qui toutes demandent des explications et une enquête pour que toute la lumière soit faite sur cet incident, et que des manifestations avaient été spontanément organisées à Gaza, en Cisjordanie, en Israël et dans plusieurs pays.

Le Secrétaire général de l'ONU, qui s'est dit choqué, demande qu'une enquête soit menée pour déterminer les causes exactes de ce bain de sang et souligne qu'Israël doit de toute urgence fournir une pleine explication, conformément aux normes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit de la mer, a déclaré M. Fernandez-Taranco. Il a conclu en soulignant que cet incident survenait à un moment où tous les efforts devraient être consacrés à établir la confiance et à faire avancer les négociations israélo-palestiniennes. Il est vital que les pourparlers indirects se poursuivent, a-t-il insisté, avant de conclure.

Déclarations

M. AHMET DAVUTOGLU, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, a déclaré qu'un crime grave avait été commis ce matin dans les eaux internationales à 40 milles nautiques des côtes par un État Membre des Nations Unies au mépris de toutes les valeurs qui sont les nôtres depuis la création de l'ONU. Il a déclaré que cette opération qui a causé la mort de nombreux civils, s'apparentait à du banditisme ou à un acte de piraterie. C'est un meurtre commis par un État sans aucune justification, a dit le Ministre turc des affaires étrangères. Il a ajouté que cette flottille civile humanitaire de six bateaux qui transportait

600 personnes originaires de 32 pays ne pouvait constituer une menace pour Israël ou un État quelconque. Il a rappelé que les bateaux transportaient notamment des jeux pour les enfants, des médicaments et du lait en poudre pour nourrissons et enfants.

De nombreux travailleurs humanitaires ont été frappés par des militaires israéliens et Israël a du sang sur les mains, a fait remarquer M. Davutoğlu, avant d'estimer qu'un tel recours à la force était totalement disproportionné et que la doctrine de légitime défense ne justifiait aucun acte de ce type dans les eaux internationales. Traiter la fourniture d'aide humanitaire comme un acte hostile témoigne d'un état d'esprit dangereux, a-t-il ajouté, en précisant que ce sont des bateaux humanitaires de cette sorte qui ont permis à des civils de fuir la barbarie en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale. Par ailleurs, le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a contesté le fait que des membres de la flottille appartenaient à des groupes islamistes radicaux en rappelant qu'il s'agissait de civils de nationalités et religions différentes et d'un symbole des Nations Unies. Il s'agit de montrer qu'aucun État n'est au-dessus du droit et qu'Israël doit rendre des comptes pour ses crimes, a insisté le Ministre turc des affaires étrangères. Il a appelé le peuple d'Israël à condamner cet acte. Des mesures doivent être prises pour mettre fin à l'impunité d'Israël et pour qu'il se comporte comme un membre responsable de la communauté internationale. Le Ministre a demandé que des sanctions soient prises contre toutes les autorités et personnes responsables. Israël doit s'excuser auprès de la communauté internationale et auprès des familles de ceux qui ont été tués ou blessés au cours de cette attaque. Les navires appartenant au convoi humanitaire doivent être relâchés et l'acheminement de l'aide humanitaire vers Gaza doit être autorisé. C'est un jour noir de l'histoire de l'humanité qui a réduit le fossé qui existait entre les terroristes et les États, a-t-il regretté.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a déploré les pertes en vies humaines résultant de l'interception de la flottille d'aide humanitaire qui se dirigeait vers Gaza. Il n'y a aucune ambiguïté sur le fait qu'Israël doit respecter ses obligations au regard du droit international, a-t-il dit, avant d'exhorter Israël à présenter un compte rendu détaillé de ce qui s'est passé. Il a souligné qu'il était important, au préalable, de mesurer si tout avait été fait pour éviter qu'il y ait des morts et des blessés.

Les restrictions imposées à Gaza par Israël doivent être levées conformément à la résolution 1860, a-t-il dit. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité pour atténuer les souffrances à Gaza. Le représentant britannique a souligné la nécessité de poursuivre l'aide à la reconstruction et au développement économique de Gaza. Il a estimé que ce blocus était inacceptable et contreproductif et que la recherche d'une solution durable pour Gaza était une des priorités du nouveau Gouvernement britannique. La communauté internationale, a-t-il rappelé, doit faire face à ses responsabilités dans ce domaine. Cet événement souligne aussi l'urgence d'un règlement global du conflit israélo-arabe.

Le représentant a prévenu qu'une nouvelle période de frustration risquait de voir le jour dans la région, qui risque de conduire à de nouvelles violences et à la détérioration de la situation à Gaza. C'est pourquoi, il a exhorté Israël à fournir aussi vite que possible un rapport complet sur ce qui s'est passé ce matin, y compris les mesures qu'Israël prendrait pour garantir une enquête indépendante. Israël doit aussi garantir un accès consulaire à tous les nationaux d'États Membres impliqués dans cet incident. Il a demandé que soient ouvertes toutes les voies de passage terrestres pour permettre un accès sans restrictions de l'aide humanitaire à Gaza, notamment des biens commerciaux et des personnes de et vers Gaza. Il a exhorté le Hamas à respecter la résolution 1860 du Conseil de sécurité et à soutenir tous les efforts visant à parvenir à une paix basée sur la solution de deux États.

M. CLAUDE HELLER (Mexique) a condamné l'attaque menée dans les eaux territoriales par les forces israéliennes contre la flottille de six bateaux transportant l'aide humanitaire vers Gaza et regretté le nombre de morts et blessés résultant de cet assaut. Les attaques visant des civils, qui de plus sont des membres du personnel d'assistance humanitaire, ainsi que les restrictions imposées à l'accès humanitaire constituent des violations flagrantes du droit humanitaire, « notamment les Conventions de Genève pertinentes ». Ces attaques, a-t-il réitéré, sont contraires au droit international, y compris le droit de la mer. Le Mexique, a-t-il dit, appelle à l'ouverture immédiate d'une enquête approfondie sur cet incident au niveau régional, et ce, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. M. Heller a fait remarquer que

le blocus de Gaza est tout d'abord contreproductif pour Israël, puisqu'il donne lieu à des incidents de cette nature. Après avoir exhorté Israël à lever le blocus pour permettre la fourniture de l'aide humanitaire, le représentant a souligné qu'il était important qu'Israël applique pleinement la résolution 1860. Un mécanisme de suivi du cessez-le-feu doit être mis en place pour permettre l'acheminement du matériel de construction et pour mettre fin au trafic illicite d'armes vers la zone, a estimé le représentant. Avant de conclure, il a appelé les deux parties concernées à faire preuve de retenue pour éviter toute escalade de la violence afin que la reprise du dialogue direct entre les Israéliens et Palestiniens soit possible.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil) s'est dite consternée par l'attaque israélienne « perpétrée dans les eaux internationales contre un convoi humanitaire ». Un ressortissant brésilien fait partie des victimes, a-t-elle ajouté, demandant à Israël de faire toute la lumière contre le raid, par le biais d'une enquête indépendante. Il faut mettre fin au blocus de Gaza comme le demande la résolution 1860, a-t-elle souligné, Israël ne pouvant plus rester sourd aux appels lancés par la communauté internationale dans ce sens.

M. THOMAS MAYR-HARTING (Autriche) s'est dit préoccupé par le raid des forces israéliennes contre le convoi humanitaire qui se dirigeait vers Gaza et a condamné cette violence qui a fait un grand nombre de victimes. Il a indiqué que le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche a demandé une enquête. Il a déclaré que le non-respect de la résolution 1860 était au cœur de cet incident regrettable. L'Autriche a toujours reconnu le droit d'Israël de protéger ses concitoyens contre les actes terroristes menés à partir de Gaza, a-t-il dit. L'Autriche, a souligné le représentant, estime que ces préoccupations ne peuvent justifier l'attaque de cette flottille humanitaire. Le représentant a demandé l'ouverture de tous les points de passage pour l'arrivée de fournitures humanitaires et le passage de personnes vers et depuis Gaza. « Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver le sort de la population de Gaza ».

M. YUKIO TAKASU (Japon) s'est dit choqué par le raid lancé par les forces israéliennes contre un convoi humanitaire. Il a vivement critiqué cette attaque, qui a causé de nombreuses pertes en vies humaines et blessé de nombreux autres parmi des civils innocents. Il a demandé qu'une enquête élargie soit engagée en demandant à toutes les parties de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver le sort de la population de Gaza.

Mme U. JOY OGWU (Nigéria) a condamné, à son tour, l'opération israélienne près des côtes de Gaza, un incident survenant au moment où deux séries de pourparlers indirects avaient redonné l'espoir. Cette opération militaire pourrait déclencher de nouveaux incidents dans la région, a-t-elle prévenu, avant d'appeler les parties à faire preuve de retenue et à respecter leurs obligations au titre de la Feuille de route. Le Nigéria, a-t-elle dit, souhaite qu'une enquête indépendante soit menée pour faire toute la lumière sur ces actes de violence injustifiables. Israël doit appliquer la résolution 1860 en levant le blocus de Gaza pour soulager la souffrance des populations locales, et le Conseil de sécurité doit se montrer uni pour faire face à chaque menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, a-t-elle souligné.

M. ALEJANDRO D. WOLFF (États-Unis) s'est dit troublé par les violences qui se sont produites récemment dans la région du Moyen-Orient. « Pour l'heure, nous essayons d'en savoir plus sur les faits, en encourageant vivement Israël à conduire une enquête complète sur l'incident survenu aujourd'hui au large de Gaza », a-t-il déclaré. Le représentant a tenu à rappeler qu'il existe des voies sécurisées pour que les États et les ONG puissent acheminer l'aide humanitaire vers Gaza. Les livraisons par la mer sont inappropriées et dangereuses, a-t-il rappelé, avant d'estimer que la situation dans la région n'est plus tolérable pour les deux parties. Le représentant a ensuite déploré l'ingérence du Hamas et des ONG, « qui compliquent les efforts humanitaires à Gaza ». Le terrorisme nuit autant à la prospérité des Palestiniens qu'à celle des Israéliens, a-t-il ajouté, en insistant sur la nécessité d'assurer l'accès humanitaire « sous l'égide de l'ONU et en respectant les conditions légitimes d'Israël en matière de sécurité ».

M. ALEXANDER A. PANKIN (Fédération de Russie) s'est dit choqué et gravement préoccupé par l'attaque qui a eu lieu ce matin dans les eaux territoriales contre la flottille d'aide humanitaire dirigée vers Gaza. Il faut que tous les facteurs qui ont mené à cet acte soient mis au clair, a-t-il dit, avant de

préciser que l'utilisation d'armes contre des civils dans les eaux internationales constituait une violation du droit international. Cet acte démontre aussi l'urgence de répondre aux besoins humanitaires de la population de Gaza. Au moment où des conditions préalables pour faire progresser le différend israélo-palestinien sont établies, cet incident ne doit pas avoir de conséquences négatives sur le processus de paix, a-t-il espéré.

M. PATRICK S. MUGOYA(Ouganda) a condamné l'attaque dans les eaux internationales par les forces israéliennes contre le convoi humanitaire qui était destiné à la population civile de Gaza. Il a souhaité qu'une enquête complète soit menée. Il a rappelé les difficultés auxquelles est confrontée la population civile en raison du blocus imposé à Gaza. Le représentant a exhorté Israël à mettre fin au blocus de Gaza et à relâcher les navires et civils placés sous sa garde et autoriser la livraison de l'aide humanitaire à sa destination finale. Avant de conclure, il a mis l'accent sur l'importance de mettre en œuvre la résolution 1860 du Conseil de sécurité.

M. YANG TAO (Chine) a appuyé la réaction rapide du Conseil de sécurité en vue de prendre des mesures pour sortir de la crise dans la région. « Nous exhortons Israël à mettre en œuvre la résolution 1860 en levant le blocus de Gaza afin d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire dans la zone et de permettre aux civils palestiniens de retrouver une vie normale.

M. GÉRARD ARAUD (France) a déclaré que le bilan humain de l'opération militaire israélienne au large de Gaza laisse supposer « un niveau de violence que rien ne justifie et que nous condamnons ». « Nous devons connaître rapidement les faits, a-t-il ajouté, appelant à l'ouverture immédiate d'une enquête approfondie qui doit être indépendante et conforme aux normes internationales ». Le représentant a insisté, à son tour, sur la nécessité de rétablir l'accès humanitaire à Gaza conformément à la résolution 1860. Ce blocus est insoutenable et illégal, a-t-il déclaré. L'accès consulaire aux nationaux des États Membres détenus en Israël après cette opération doit être mis en place sans délais, a également souligné M. Araud, qui a préconisé la convocation d'une réunion du Quatuor au niveau ministériel pour « demander la levée du blocus de Gaza et appuyer la reprise de négociations directes entre les parties ».

M. EMANUEL ISSOZE-NGONDET (Gabon) s'est dit choqué et gravement préoccupé par l'attaque qui a eu lieu contre la flottille d'aide humanitaire dans les eaux internationales. Il a regretté les nombreuses pertes en vies humaines parmi des activistes internationaux. Sa délégation, a-t-il dit, est préoccupée par les difficultés auxquelles sont confrontés tous les acteurs humanitaires à Gaza. L'incident de ce matin, a-t-il fait remarquer, risque de compromettre les pourparlers indirects qui ont repris, il y a trois semaines, entre Palestiniens et Israéliens. Le représentant a appuyé l'appel du Secrétaire général pour qu'une enquête complète sur l'incident soit menée. Il a indiqué que cet incident démontrait toute l'urgence de la mise en œuvre de la résolution 1860 du Conseil de sécurité appelant à la levée du blocus de Gaza.

M. IVAN BARBALIC (Bosnie-Herzégovine) a fermement condamné l'attaque menée par Israël contre une flottille humanitaire de six bateaux, qui a causé la mort de 10 civils et blessé de nombreux autres. Cette attaque, qui a fait des victimes parmi des civils innocents, s'est produite à un moment où des progrès encourageants en faveur du processus de paix au Moyen-Orient étaient réalisés, a-t-il fait remarquer. Le représentant a déclaré que cette attaque constituait une violation du droit international humanitaire ainsi que de la Convention de l'ONU sur le droit de la mer. Israël, a-t-il souligné, doit lever immédiatement le blocus imposé à Gaza, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité. De même, Israël doit cesser de considérer qu'il peut continuer à agir dans l'impunité, a-t-il ajouté.

M. NAWAF SALAM (Liban), intervenant en sa capacité nationale, a condamné cet « acte barbare de piraterie qu'il a qualifié d'assaut, dans les eaux territoriales, contre un convoi humanitaire qui se dirigeait vers Gaza ». Ce convoi humanitaire brandissait des bannières blanches et, malgré cela, Israël a ouvert le feu, a regretté le représentant. Il a indiqué que parmi les passagers des bateaux de cette flottille humanitaire, se trouvaient un prix Nobel de la paix, un rescapé de l'Holocauste et des membres de parlements étrangers. Cette action constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire y compris la Convention de l'ONU sur le droit de la mer, a-t-il affirmé. Le représentant a insisté sur la nécessité pour Israël de lever le blocus imposé à Gaza, qu'il a qualifié de

châtiment collectif, et de protéger la population civile en période de conflit. « La communauté internationale doit combattre la loi de la jungle imposée par Israël, qui pratique une politique qui ne fait plus la différence entre les civils et les militaires », a renchéri le représentant. Il a conclu en demandant l'ouverture d'une enquête indépendante, qui devra aboutir à traduire en justice les auteurs de l'opération militaire israélienne et à des réparations.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a confirmé que le Président Abbas, qui a qualifié l'interception de la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza de « massacre », avait décrété un deuil de trois jours dans le Territoire palestinien occupé. Quelle que soit leur nationalité, les victimes de l'attaque sont désormais des martyrs civils de la Palestine, a-t-il déclaré. « Ces victimes étaient toutes des acteurs de paix et de la liberté, a-t-il rappelé, précisant que les bateaux de la flottille humanitaire ne transportaient que des biens humanitaires destinés à nos civils ». M. Mansour a estimé « qu'Israël cherchait maintenant à supprimer la solidarité avec Gaza en commettant en toute impunité des actes de piraterie ». La communauté internationale doit condamner « ce crime contre le droit international humanitaire et soulager les souffrances du peuple palestinien en levant le blocus de Gaza et en tenant enfin Israël responsable de tous les crimes de guerre contre les civils palestiniens », a déclaré M. Mansour. Il est temps qu'Israël cesse d'agir en violation flagrante du droit international et que le Conseil de sécurité prenne réellement acte du non-respect de ses résolutions sur le Moyen-Orient. De même, la communauté internationale doit exprimer clairement sa volonté pour qu'Israël mette fin à l'occupation de la Palestine, a-t-il ajouté.

M. DANIEL CARMON (Israël) a déclaré que cette « soi-disant » mission humanitaire était une opération qui a cherché à briser le blocus maritime au large de Gaza. Il a regretté que les organisateurs de cette flottille n'aient pas accepté, il y a quelques semaines, l'offre faite par les autorités israéliennes de transférer les biens qu'elle transportait par des voies terrestres conformément aux procédures établies. Il a rappelé que beaucoup de marchandises entrent quotidiennement à Gaza de cette manière. Il n'y a pas de crise humanitaire à Gaza, a-t-il dit, précisant que des développements positifs ont été réalisés dans ce territoire. Il a estimé que la flottille de six bateaux ne visait pas à fournir des marchandises et équipements humanitaires mais tentait, au contraire, comme l'indiquait le porte-parole de la flottille, de briser le blocus israélien.

Que doit-on penser d'une initiative qui a cherché à contourner l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge et des personnes qui ont utilisé des couteaux et des gourdins contre des soldats israéliens, a déclaré le représentant d'Israël, avant de préciser que les activistes qui se trouvaient sur les bateaux avaient utilisé également une arme à feu qu'ils avaient saisie à un soldat israélien. Ce ne sont ni des pacifistes ni des messagers de bonne volonté, mais des personnes qui cherchent à diffuser des messages de haine, a-t-il estimé.

Le représentant israélien a rappelé qu'un état de conflit subsistait entre Israël et l'organisation terroriste du Hamas, en précisant qu'il y a quelques heures seulement des roquettes avaient été lancées contre Israël. Un blocus peut être imposé en mer, y compris dans les eaux internationales, a-t-il dit, en rappelant que les organisateurs de la flottille ont rejeté la proposition d'Israël de faire transiter ces biens humanitaires par les voies terrestres conformément aux procédures en vigueur. Il a indiqué qu'un des organisateurs de cette flottille avait même déclaré que « les Israéliens devront nous arrêter par la force ». Il a précisé que cet organisateur était membre de l'organisation « IHH », organisation antioccidentale qui a appuyé des réseaux islamistes radicaux. M. Carmon a précisé que les soldats montés à bord ont été attaqués par des moyens menaçant leur vie. Il a espéré que les médias mentionneront également ces faits dont les preuves sont, selon lui, bien établies.

Il ne s'agit pas d'une attaque de l'armée israélienne mais d'une mesure de prévention contre une initiative visant à briser un blocus, a tenu à préciser M. Carmon. Il a regretté le caractère tragique des événements de la nuit dernière, tout en insistant qu'Israël ne pouvait se permettre de compromettre sa sécurité. Il ne faut pas perdre de vue une vision plus large, a-t-il dit, en rappelant que la résolution 1860 aborde beaucoup d'aspects et non seulement les aspects humanitaires.

Déclaration présidentielle

Le Conseil de sécurité regrette profondément les pertes de vies humaines et les blessures provoquées par l'emploi de la force durant l'opération déclenchée par l'armée israélienne dans les eaux internationales contre le convoi faisant voile vers Gaza. Dans ce contexte, le Conseil condamne ces actes ayant entraîné la mort d'au moins 10 civils et fait de nombreux blessés. Il exprime ses condoléances à leurs familles.

Le Conseil de sécurité demande la mainlevée immédiate de l'immobilisation des navires et la prompte libération des civils détenus par Israël. Il insiste auprès de celui-ci pour qu'il accorde le plein accès aux autorités consulaires, permette aux pays concernés de recouvrer leurs défunts et leurs blessés immédiatement, et assure l'acheminement de l'aide humanitaire transportée par le convoi jusqu'à destination.

Le Conseil de sécurité prend note de la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité de mener une enquête approfondie sur la question. Il demande que soit effectuée une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales.

Le Conseil de sécurité souligne que la situation à Gaza ne saurait se prolonger. Il redit toute l'importance que revêt l'application intégrale des résolutions 1850 et 1860. Il rappelle dans ce contexte la grave préoccupation que suscite la situation humanitaire à Gaza et met l'accent sur la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de personnes et de biens vers Gaza et de veiller à la fourniture et à la distribution de l'aide humanitaire partout dans Gaza.

Le Conseil de sécurité redit avec force que la seule solution viable au conflit israélo-palestinien réside dans un accord négocié entre les parties et souligne à nouveau que seule une solution reposant sur deux États, avec un État palestinien indépendant et viable vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins peut amener la paix dans la région.

Le Conseil de sécurité exprime son soutien aux pourparlers indirects et s'est dit préoccupé que ces événements soient survenus alors que les pourparlers indirects étaient engagés. Il exhorte les parties à faire preuve de retenue, en évitant toute initiative unilatérale et toute provocation et invite instamment tous les partenaires internationaux à promouvoir un climat de coopération entre les parties et dans toute la région.

* * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel